

« DROIT DES PROCEDURES COLLECTIVES »

MASTER 1 – 2^{ème} SEMESTRE

Professeur Pierre-Michel Le Corre

Propos introductifs

PREMIÈRE PARTIE

Mesures en amont du traitement judiciaire des difficultés d'entreprises

Chapitre 1 : Aides publiques

Chapitre 2 : Prévention

Chapitre 3 : La procédure de conciliation

SECONDE PARTIE

Traitement judiciaire des difficultés d'entreprises

Titre 1 - L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE COLLECTIVE DE L'ENTREPRISE

Sous-titre 1 - Règles communes d'ouverture des procédures collectives

Chapitre 1 : Conditions d'ouverture de la procédure

Chapitre 2 : Modalités d'ouverture de la procédure

Chapitre 3 : Les organes Invariablement présents

Sous-titre 2 - Règles spécifiques d'ouverture des procédures collectives

Chapitre 1 : La qualité exigée

Chapitre 2 : La situation économique du débiteur

Chapitre 3 : L'auteur de la saisine

Chapitre 4 : La décision d'ouverture

Chapitre 5 : La désignation des organes en fonction des procédures collectives

Titre 2 - LE DEVENIR DU DEBITEUR

Sous-titre 1 - L'observation de l'entreprise

Chapitre 1 : Le principe de poursuite de l'activité

Chapitre 2 : Les moyens de la poursuite d'activité

Sous-titre 2 - La préparation du sort de l'entreprise

Chapitre 1 : La recherche d'une solution de sauvetage

Chapitre 2 : Les mesures de préservation des actifs

Sous-titre 3 - Les solutions de la procédure

Chapitre 1 : Le plan de sauvegarde

Chapitre 2 : Le plan de redressement

Chapitre 3 : La liquidation judiciaire

Titre 3 - L'IMPACT DE LA PROCEDURE SUR SES ACTEURS

Sous-titre 1 - Le patrimoine du débiteur

Chapitre 1 : Le passif du débiteur

Chapitre 2 : L'actif du débiteur

Sous-titre 2 - Les personnes sanctionnées

Chapitre 1 : Les responsabilités pécuniaires et les sanctions civiles

Chapitre 2 : Les sanctions pénales